

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 28 (1948)
Heft: 7

Artikel: L'Europe échangiste
Autor: Burckhardt Carl-J.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-888698>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



L'EUROPE ÉCHANGISTE

par

Carl-J. Burckhardt

Ministre de Suisse en France

TOUS les problèmes économiques sont interdépendants dans la réalité. Mais en les considérant tels quels, on ne recueille qu'une impression confuse, celle qui se dégage presque toujours de la nature mais qui déconcerte l'esprit humain. L'analyse tend précisément à décomposer les difficultés et les réduire à des éléments assez simples pour qu'ils deviennent accessibles à l'intelligence. Puis chaque partie étant connue, on peut, par un travail de synthèse, acquérir une image schématique de l'ensemble. Cette méthode, qui doit être celle de toute entreprise réfléchie, comporte toutefois un risque : celui de s'arrêter à mi-chemin et d'être tenté d'attribuer à chacune des pièces détachées une fonction totale, qui se suffise à elle-même. Alors, au lieu de simplifier la réalité, pour la mieux saisir, on la déforme, on la livre à un pur jeu de l'esprit.

Chacun de nous, par son expérience quotidienne, sait que les problèmes posés par les échanges économiques franco-suisses — dont les rapports vous ont été soumis — n'ont pas une existence propre et qu'ils sont, liés à d'autres problèmes. On évite donc, à ce propos, le risque que j'ai dit : celui du morcellement, de « personnalisation » fictive. Mais la menace se précise à mesure que l'observation porte sur des ensembles plus vastes, parce que leur caractère de généralité autorise, semble-t-il, une présomption de totalité. C'est pourquoi il me paraît bon de vous dire aujourd'hui

d'hui quelques mots de l'Organisation européenne de coopération économique, avec l'espoir de vous montrer à la fois les prolongements universels de l'activité qui s'y manifeste et les motifs particuliers qu'a la Suisse de s'associer à ses travaux.

L'ORGANISATION européenne de coopération économique, dont le siège est à Paris, ne comprend que 18 membres ; et cette limitation peut inspirer, à première vue, le sentiment d'un certain particularisme.

En fait, la porte reste ouverte à tous les autres Etats européens. Cependant, même dans ce cadre restreint — temporairement, il faut l'espérer — les questions discutées ont une portée considérable.

Pour le mesurer, il faut partir de cette constatation : les pays aujourd'hui membres de cette organisation participaient au commerce mondial, avant la guerre, dans une proportion supérieure à 50 p. 100, bien que leur population totale ne représente guère que 10 p. 100 de celle du globe. Tout esprit objectif reconnaîtra, en rapprochant ces chiffres, que les échanges internationaux ne pourraient pas reconquérir leur vitalité passée, en dépit de toutes les déclarations de principe, si cette partie du monde ne se trouvait pas de nouveau en situation de faire circuler les marchandises et les capitaux.

Si l'Europe occidentale et centrale a pu jouer un rôle si important dans l'ordre des échanges, c'est parce que la nature des choses, c'est-à-dire la pauvreté relative de son sol et de son sous-sol comparée à la densité et aux besoins de sa population, la contraignait à cette activité « transformatrice ». Son économie était donc le résultat d'une correction apportée aux données naturelles par l'esprit d'initiative. Mais cette adaptation s'accompagnait d'une certaine fragilité, en ce sens qu'elle était liée à des circonstances déterminées, extérieures à elle, — j'entends : la possibilité de trouver des débouchés assez vastes pour un énorme excédent de production industrielle, de telle sorte que l'Europe d'alors pût acheter tous les produits alimentaires et toutes les matières premières nécessaires à son entretien.

LA guerre a, justement, modifié ces circonstances. D'immenses régions du globe ne sont plus à même — et cela pour diverses raisons et, entre autres, les destructions subies pendant les hostilités — d'envoyer des produits de base à l'Europe et de lui acheter ses produits manufacturés. L'éventail du commerce extérieur européen s'est replié et il ne s'ouvre plus guère que vers les Etats-Unis, le seul grand ensemble économique dont les possibilités n'aient pas été amoindries par la guerre. Mais si l'Europe peut bien trouver en Amérique, à quelques exceptions près, les produits agricoles et les matières premières qui lui font défaut, les Etats-Unis, en revanche, n'ont pas, de loin, un besoin aussi pressant des articles industriels européens, dont ils trouvent presque toujours l'équivalent chez eux.

L'économie européenne se trouvait donc dans une impasse. Le programme d'aide américain, dit « Plan Marshall », a pour objet, non pas exactement de lui donner le moyen d'en sortir, mais de lui offrir un répit pour améliorer sa situation. Comment ? Grâce à la normalisation progressive de l'économie mondiale. Et grâce aux efforts qu'elle accomplira elle-même pour s'organiser en fonction des nouvelles circonstances économiques extérieures.

AINSI, nous discernons mieux le lien logique qui unit le programme d'aide américain et l'Organisation européenne de coopération économique. Ce n'est pas un rapport de causalité artifi-

cielle, extra-économique, ni, en quelque sorte, de causalité absolue, totale. L'initiative américaine était la condition provisoirement nécessaire, mais non suffisante, du relèvement européen. Sans cet appoint, l'économie européenne se serait trouvée temporairement dans la situation d'une centrale hydro-électrique qui serait privée, subitement, de sa chute d'eau. N'est-il pas normal qu'avant de perfectionner la centrale, on se préoccupe d'abord de retrouver le cours d'eau, la source ?

Maintenant que les difficultés fondamentales de l'importation des produits de base sont écartées pour quelques temps, les pays européens peuvent se mettre au travail afin de recréer un complexe commercial et financier viable. La tâche est malaisée. Il faut faire preuve d'une grande prudence et de perspicacité pour éviter d'élaborer des hypothèses qui, si elles se révélaient fausses dans la suite, auraient des conséquences d'autant plus funestes qu'elles se seraient inspirées de principes trop rigides. L'essentiel est qu'au lieu de s'abandonner, par nécessité, à des plans autarciques, les pays européens, dans une organisation autonome, s'efforcent de retrouver, avec les amendements indispensables, leurs traditions échangistes. Du succès de leur entreprise — dans ses aspects individuels ou dans son aspect collectif — dépend, finalement, l'avenir du commerce mondial.

C'EST en posant le problème de cette façon, sur le plan économique et dans son cadre universel, qu'on dégage tout naturellement, je crois, les motifs de notre participation. Bien qu'elle ne demande pas l'aide américaine — puisqu'elle a pu assurer jusqu'ici son approvisionnement par ses propres moyens — la Suisse possède une économie trop étroitement liée aux échanges internationaux pour qu'elle puisse se désintéresser des efforts entrepris par ses voisins, plus ou moins proches, aux fins d'animer le foyer mondial de ces échanges. Et la présence de notre pays met en lumière ce double caractère de l'organisation : européen par sa formation et universel par ses buts finaux.

